

L'OPPORTUNITÉ QUE PEUT CONSTITUER LE TÉLÉTRAVAIL
POUR L'EMPLOYEUR ET LES EMPLOYÉS

DE M. JAMAL IKAZBAN

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE
EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Cécile Jodogne, ministre.- En exécution de l'accord sectoriel 2013-2014 conclu en toute fin de législature précédente, un groupe technique s'est penché sur le télétravail en 2015. Son mandat était d'envisager les réalités

professionnelles qui permettent le télétravail et de faire émerger des hypothèses de travail. En effet, non seulement des conditions d'accès devaient être définies, mais des conditions organisationnelles et techniques devaient également être identifiées.

À ce moment, la réflexion semblait toutefois assez prématurée. Nous étions alors en pleine négociation du règlement de travail. Une fois ce règlement de travail finalisé, il devait produire son plein effet avant que le télétravail ait le cadre souhaité. Le règlement de travail de la Commission communautaire française étant un instrument de réforme, il constituait un premier prérequis. Comme vous le savez, ce règlement de travail a été adopté il y a presque un an et il a commencé à produire ses effets au cours de ces derniers mois, notamment en ce qui concerne le pointage.

Après le règlement de travail, les avancées effectives en matière de télétravail ont constitué un second prérequis et devaient être liées à la réouverture des discussions sur les travailleurs itinérants ou mobiles, selon la terminologie du Service public régional de Bruxelles (SPRB), notamment pour mettre fin aux malentendus sur la nature du télétravail.

Compte tenu des résultats du groupe de travail, un projet d'arrêté pourra être prochainement soumis en première lecture au Collège, avant d'être inscrit à l'ordre du jour d'un comité de négociation du secteur XV, en vue d'aboutir à un protocole avec les organisations syndicales. Ce projet tiendra compte des dispositions en vigueur dans les autres entités, notamment le SPRB.

Je précise que des dispositions similaires devraient être adoptées pour les services du Collège et pour son organisme d'intérêt public (OIP), Bruxelles Formation.

J'espérais pouvoir vous donner davantage d'informations. Malheureusement, le comité de négociation de secteur XV n'en est pas arrivé à ce stade dans ses discussions, car il a été occupé par d'autres points importants.

Ne pouvant rien présager de la teneur des discussions qui auront lieu avec mes collègues, d'une part, et avec les syndicats, d'autre part, je serai à même de vous communiquer davantage de détails sur la forme que prendra le télétravail dans quelques semaines ou à l'automne. Mais je vous confirme que ce point est bien en discussion.

Comme vous, certains fonctionnaires sont impatients de voir aboutir le texte, car ils sont demandeurs de pouvoir effectuer une partie de leurs prestations à domicile. S'ils sont encore relativement peu nombreux, l'existence d'un cadre légal pourrait induire un accroissement des demandes.

Je vous invite à m'interpeller à nouveau dans quelques mois. J'espère qu'alors, je serai à même de vous apporter des réponses plus concrètes quant aux possibilités de mise en œuvre du télétravail à la Commission communautaire française.